



*Syndicat
National
Des Enseignements
Du Second degré*

Cayenne le 15 Juin 2009

Les Co secrétaires académiques du SNES à

Monsieur Le Recteur de
L'académie de la Guyane

Objet : *Composition de la CAPA des certifiés.*

Monsieur Le Recteur,

Votre arrêté du 2 Janvier 2009, établissant la composition de la CAPA des certifiés est non conforme aux textes en vigueur : BO n°29 du 17Juillet 2008 annexe D. En effet, cette composition est de 3 Hors Classe et de 16 Classe Normale or votre arrêté prévoit 2 Hors Classe et 17 Classe normale.

Aussi, nous vous demandons de rectifier dans les meilleurs délais cette anomalie .

Par ailleurs, nous vous informons que cette situation entache d'illégalité tous les actes soumis pour avis à cette CAPA.

Veillez agréer, monsieur le Recteur, nos sincères salutations .

Les Co- Secrétaires académiques du SNES-FSU :

C. BOUCHY

A. BRAVO

S. EBION

PS : Courrier AR suit.